

Le budget—M. Lalonde

Si nous voulons nous attaquer avec réalisme à la question des déficits à moyen terme, nous devons mettre de côté les grandes phrases et envisager les faits. Nous ne pouvons éliminer le déficit rapidement. Il faudrait pour cela sabrer dans les programmes publics ou accepter des hausses massives d'impôt. Dans les deux cas, nos perspectives de reprise économique se trouveraient compromises. Nous devons pourtant nous attaquer dès maintenant au déficit afin qu'il diminue le plus vite possible. Plus simplement, quand la demande privée de capitaux augmentera, les besoins d'emprunt du gouvernement devront diminuer.

• (2140)

Le premier domaine à envisager est celui des dépenses publiques. En 1975, le gouvernement avait pris l'engagement de ne pas laisser ses dépenses progresser plus vite, à moyen terme, que la croissance tendancielle du PNB, de façon que la part du gouvernement fédéral dans l'économie n'augmente pas.

Cet engagement a été tenu jusqu'à la récession de l'an dernier. Je le réitère ce soir. Le plan financier que je déposerai avec le budget montre que le total des dépenses en proportion du PNB diminuera régulièrement de cette année à 1986-1987. A cette date, les dépenses fédérales auront quasiment la même importance par rapport à l'économie qu'en 1981-82, avant le pire moment de la récession. Pour obtenir ce résultat, nous devons continuer de restreindre l'augmentation de nos dépenses.

Le deuxième domaine est celui des recettes. Comme je l'ai indiqué, une série de réductions d'impôt pendant la seconde moitié des années 70 a fait que les recettes fédérales ont augmenté beaucoup moins vite que l'économie. Alors qu'en 1974-1975 elles représentaient près de 19 p. 100 du produit national brut, elles en constituaient moins de 15 p. 100 à la fin des années 70. Je propose donc ce soir d'apporter au régime fiscal des particuliers des changements qui n'entreront en vigueur que plus tard, au moment où la reprise sera assurée, afin de contribuer à réduire le déficit fédéral plus vite au cours des quatre prochaines années.

Les particuliers ont actuellement droit à un dégrèvement d'impôt fédéral de \$200. Cette diminution d'impôt avait été instaurée en 1973 au taux de 5 p. 100 de l'impôt à payer, avec un minimum de \$100 et un maximum de \$500. Elle ne fait pas partie intégrante de la structure fondamentale du régime fiscal des particuliers et a été modifiée de temps à autre en fonction de la conjoncture.

Je propose d'apporter à ce dégrèvement d'autres modifications applicables à partir de 1984. Le dégrèvement fédéral sera accordé en fonction du revenu à compter du 1^{er} janvier 1984. Le dégrèvement de \$200 sera supprimé cette année-là pour les contribuables dont l'impôt fédéral de base dépassera \$6,000. Ceux qui paieront moins de \$6,000 d'impôt fédéral de base, ce qui équivaut à un revenu de l'ordre de \$35,000 à \$40,000, ne seront pas touchés en 1984. Le dégrèvement de base sera ramené à \$100 en 1985 et à \$50 en 1986.

Ces changements entreront en vigueur progressivement et uniquement quand la reprise se sera affermie. Aucun contribuable ne sera touché en 1983 et seuls ceux qui ont un revenu élevé le seront en 1984.

[Français]

Toutes les mesures que j'ai annoncées ce soir auront pour effet direct d'accroître le déficit de 1.9 milliard de dollars cette année et de 650 millions de dollars l'an prochain. Au cours des deux exercices suivants, alors que l'économie se sera redressée, elles réduiront le déficit de 1.8 milliard et de 2.6 milliards de dollars respectivement.

J'estime que la nature et le calendrier de ces mesures sont à la fois appropriés à notre situation économique à court terme et nécessaires pour préserver la capacité du secteur privé de fournir des emplois aux Canadiens à moyen terme. Je continuerai de surveiller le déficit à moyen terme et de prendre les mesures voulues pour le réduire aussi vite que possible sans compromettre pour autant les résultats de notre économie.

Je dépose avec ce budget, madame le Président, des avis de motions de voies et moyens qui donnent suite aux modifications fiscales et tarifaires que j'ai proposées, et je demande aussi le consentement de la Chambre pour que les documents budgétaires auxquels j'ai fait référence soient déposés.

Des voix: D'accord.

[Traduction]

CONCLUSION

M. Lalonde: La chose la plus importante et aussi la plus difficile à faire pour engager fermement la reprise, c'est de nous libérer de l'état d'esprit engendré par la récession. C'est de nous guérir du traumatisme collectif provoqué par les difficultés actuelles et d'envisager de nouveau l'avenir avec confiance et résolution.

Cela ne peut être fait que par un acte de volonté nationale. Le gouvernement ne peut par sa seule volonté engager l'économie dans la voie d'une reprise durable.

Mais le gouvernement a le pouvoir de prendre des mesures vigoureuses pour rétablir la confiance des Canadiens dans leur capacité de mobiliser toutes nos ressources, de rassembler toutes nos énergies, et de rendre notre économie plus productive et plus compétitive. Il a le pouvoir de renforcer notre secteur privé et de lui permettre de fournir de nouveau les emplois dont les Canadiens ont besoin.

Voilà ce que ce budget de relance cherche à faire pour le Canada.

Je me suis donné un double objectif: engager fermement la reprise, et voir à ce qu'elle soit durable. Pour créer les emplois que requièrent les Canadiens, j'ai proposé des mesures qui entreront en vigueur immédiatement mais qui viseront aussi le moyen terme.

Le budget stimule judicieusement l'économie pour renforcer la reprise. Il propose un Programme spécial de relance de 4.8 milliards. Ce programme créera des emplois et rendra possibles de nouveau des investissements privés et publics qui, autrement, n'auraient été entrepris que plus tard dans la présente décennie.

Le budget accroît l'aide directe à l'emploi, augmente le pouvoir d'achat des Canadiens à revenu modique et stimule le secteur du logement. Il propose des mesures pour améliorer nos perspectives de croissance, en renforçant la situation financière de nos entreprises et en appuyant les progrès technologiques nécessaires aux Canadiens pour affronter avec succès la concurrence internationale.